AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

La Société ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 30 JUIN 2014

	Nat	Au 30	Juin	Au 31 décembre
	Notes -	2 014	2 013	2 013
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 427 838	5 277 559	16 602 379
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	393 976 451	378 922 837	367 454 606
Placements à long terme	7	17 231 051	17 963 418	17 666 346
Valeurs immobilisées				
a- Immobilisations incorporelles	8	98 966	93 839	74 053
b- Immobilisations corporelles	9	4 110 485	4 100 774	3 976 171
Autres actifs	10	8 722 669	8 369 288	6 124 196
Total de l'actif	_	431 567 461	414 727 715	411 897 752
PASSIF	=			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	47 484	1 874 436	-
Emprunts et dettes rattachées	12	315 677 924	301 690 466	312 167 935
Dettes envers la clientèle	13	8 971 148	7 806 621	2 485 762
Fournisseurs et comptes rattachés	14	35 721 529	33 389 508	20 831 918
Autres passifs	15	2 319 391	2 372 408	5 090 699
Total du passif	=	362 737 475	347 133 437	340 576 313
CAPITAUX PROPRES	_			
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		38 814 826	39 097 141	39 097 141
Résultats reportés		2 506 613	700 660	700 660
Résultat de l'exercice		2 508 546	2 796 478	6 523 639
Total des capitaux propres	16	68 829 985	67 594 278	71 321 439
Total passif et capitaux propres	-	431 567 461	414 727 715	411 897 752

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 JUIN 2014

	Au 30	Juin	Au 31	
	2 014	2 013	décembre 2 013	
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-	
Total en DT	-	-	-	
2. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force	11 535 986	13 513 417	7 819 164	
- Autres Engagements donnés	15 817 931	-	16 096 851	
- Traites de garanties sur crédit CITIBANK	-	15 000 000	20 000 000	
Total en DT	27 353 917	28 513 417	43 916 015	
3. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues	12 470 546	10 686 841	14 770 510	
- Garanties reçues d'établissements bancaires	15 817 931	-	16 096 851	
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	59 749 269	57 717 936	57 774 240	
Total en DT	88 037 746	68 404 777	88 641 601	
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	-	1 223 450	
- Crédits consentis non encore versés	5 919 400 6 000 378		1 568 940	
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244	
Total en DT	7 360 094	6 217 622	3 009 634	

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2014

		Au 30 、	Juin	Au 31	
	Notes	2 014	2 013	décembre 2 013	
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		17 300 481	16 948 760	34 977 482	
Autres produits sur opérations de leasing		670 943	566 991	1 285 070	
Total des produits de leasing	17	17 971 424	17 515 751	36 262 552	
Charges financières nettes	18	(9 625 625)	(8 769 383)	(18 222 206)	
Produits des placements	19	19 334 732 340 890		515 066	
PRODUIT NET DE LEASING		8 680 530	9 087 259	18 555 412	
Autres produits d'exploitation	20	247 558	115 066	270 313	
Charges de personnel	21	(2 046 317)	(1 986 536)	(4 249 710)	
Autres charges d'exploitation	22	(1 099 328)	(1 099 328) (1 150 902)		
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(239 725)	(257 072)	(502 907)	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 542 719	5 807 815	11 775 582	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(1 733 642)	(1 597 749)	(1 348 142)	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(43 926)	(131 827)	(286 454)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 765 151	4 078 239	10 140 986	
Autres gains ordinaires		111 064	69 028	171 451	
Autres pertes ordinaires		(34 407)	(52 632)	(53 556)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 841 808	4 094 636	10 258 882	
Impôt sur les bénéfices	26	(1 333 261)	(1 298 159)	(3 735 243)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 508 546	2 796 478	6 523 639	
Résultat par action	16	0,100	0,147	0,339	

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2014

		Au 30) Juin	Au 31
	Notes	2 014	2 013	décembre 2 013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements clients de leasing		123 634 005	119 470 394	244 064 926
Décaissements fournisseurs de leasing		(112 754 687)	(106 102 880)	(208 590 939)
Encaissements autres que leasing		289 207	34 458	199 714
Décaissements autres que leasing		(3 321 225)	(3 139 470)	(6 774 007)
Décaissements personnel		(1 137 804)	(1 384 870)	(2 518 433)
Intérêts payés		(7 583 124)	(7 745 273)	(17 717 884)
Intérêts perçus		376 089	303 062	456 230
Impôts et taxes payés à l'Etat		(7 085 109)	(4 205 606)	(10 375 957)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(7 582 648)	(2 770 184)	(1 256 350)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		(75 189)	(257 366)	(347 097)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		109 600	63 100	63 100
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(600 000)	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		915 265	587 230	767 230
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		349 676	392 964	483 233
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	-
Dividendes et autres distributions		(5 242 901)	(3 634 993)	(3 634 993)
Encaissements provenant des emprunts		100 000 000	128 500 000	276 126 550
Remboursement des emprunts		(96 746 153)	(124 605 600)	(260 636 997)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(1 989 053)	259 407	11 854 560
Variation de trésorerie		(9 222 024)	(2 117 813)	11 081 442
Trésorerie en début de période		16 602 379	5 520 937	5 520 937
Trésorerie à la clôture de la période	27	7 380 355	3 403 124	16 602 379

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social, fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2013. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2014, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	513 987	513 987	2,06%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
AL KARAMA HOLDING	240 620	240 620	0,96%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 831 125	6 831 125	27,32%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salairés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salairés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels au 30 juin 2014 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi nº96-112 du 30 décembre 1996;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 Avantages au personnel.
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 Résultat par action.
- IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséguentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2014, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing: La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
 - Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2014 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2013 à 3.080.521 DT.
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2014, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

- 1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)
- **2-** Estimation <u>individualisée</u> et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains20%**B3-** Actifs préoccupants50%**B4-** Actifs compromis100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3), et

• de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

Matériel standard:
 Matériel spécifique
 Immeubles
 Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
 Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

- **3-** Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :
 - 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
 - 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
 - 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- A: Ancienneté dans la classe B4;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1 er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé "Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing".

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de replacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancierdébiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux facials contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus. Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux facials contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation,* la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

LogicielsConstructions

3 ans

•	Matériel de transport	5 ans	20,0%
•	Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
•	Matériel informatique	3 ans	33,3%
•	Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée);
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2014, a été marqué par les faits suivants :

- **4-1.** L'augmentation des mises en force de 11,4% et ce en passant de 108,3 MDT au cours du premier semestre de l'année 2013 à 120.7 MDT au cours du premier semestre de l'année 2014.
- **4-2.** La baisse du produit net de leasing (hors produits des placements) de 4,58% en passant de 8.746.368 DT au 30 juin 2013 à 8.345.798 DT au 30 juin 2014 et ce par l'effet de l'augmentation des charges financières nettes de 9,76% contre une évolution des produits de leasing de 2,60% seulement.
- 4-3. L'augmentation du coût du risque de 2,34% en passant de 1.694.633 DT au 30 juin 2013 à 1.734.233 DT au 30 juin 2014.
- **4-4.** La baisse du résultat net de la période de 10,30% en passant de 2.796.478 DT au 30 juin 2013 à 2.508.546 DT au 30 juin 2014.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.427.838 DT au 30 juin 2014 contre 5.277.559 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

	Au 30 J	Au 31	
	2 014	2 013	décembre 2 013
Banques	7 367 729	5 224 810	16 585 245
Caisses	60 109	52 749	17 134
Total	7 427 838	5 277 559	16 602 379

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 393.976.451 DT contre un solde net de 378.922.837 DT au 30 juin 2013 se détaillant comme suit :

		Au 30 J	Au 31 décembre	
	_	2 014	2 013	2 013
Créances sur contrats mis en force		417 378 005	400 441 516	393 166 974
+ Encours financiers	6.1	388 497 277	373 992 287	367 876 036
+ Impayés		28 976 515	25 720 936	25 059 471
+ Créances- assurance matériel en leasing		122 722	124 959	124 436
+ Créances- factures à établir		621 382	675 810	259 733
+ Valeurs à l'encaissement		920 286	1 704 828	1 583 590
- Intérêts échus différés		(1 760 177)	(1 777 305)	(1 736 292)
Créances sur contrats en instance de mise en force		5 919 400	6 000 378	1 568 940

Total brut des créances leasing	•	423 297 405	406 441 894	394 735 914
A déduire couverture Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(23 270 246)	(21 791 823)	(21 536 014)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés		(2 970 187)	(2 646 712)	(2 664 772)
Total net des créances leasing	6.2	393 976 451	378 922 837	367 454 606

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2014 la somme de 388.497.277 DT contre 373.992.287 DT au 30 juin 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 20.621.241 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2013	999 563 873	631 687 837	367 876 036
Capital amorti des anciens contrats	-	67 038 837	(67 038 837)
Ajouts de la période	110 397 324	14 532 527	95 864 797
Investissements (Nouveaux contrats)	106 880 365	14 135 830	92 744 535
Relocations	3 516 959	396 697	3 120 262
Retraits de la période	(59 404 724)	(51 200 005)	(8 204 719)
Cessions à la valeur résiduelle	(37 398 835)	(37 375 286)	(23 549)
Cessions anticipées	(10 854 563)	(8 127 910)	(2 726 653)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(150 877)	(2 932)	(147 945)
Transferts (cessions)	(4 578 073)	(2 663 226)	(1 914 847)
Relocations	(6 422 376)	(3 030 651)	(3 391 725)
Soldes au 30 juin 2014	1 050 556 473	662 059 196	388 497 277

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre	
	2 014	2 013	2 013	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	442 397 354	426 236 066	420 630 049	
à recevoir dans moins d'1 an	157 453 470	157 814 190	158 353 916	
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	275 936 046	256 302 525	250 864 133	
à recevoir dans plus de 5 ans	9 007 838	12 119 351	11 412 001	
- Produits financiers non acquis	(59 749 269)	(57 717 936)	(57 774 240)	
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	382 648 085	368 518 130	362 855 809	
à recevoir dans moins d'1 an	131 301 641	131 906 775	131 443 848	
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	243 104 881	225 715 646	221 090 116	
à recevoir dans plus de 5 ans	8 241 563	10 895 709	10 321 845	
Valeurs résiduelles (2)	305 865	346 823	309 929	
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-	-	
Contrats suspendus en contentieux (4)	5 543 327	5 127 335	4 710 299	
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	388 497 277	373 992 287	367 876 036	

6.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

		AN	ALYSE PAR CLAS	SSE			
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	TOTAL	Dont leasing immobilier
Encours financiers	293 668 324	76 253 752	6 048 502	3 365 684	9 161 014	388 497 277	24 772 639
Impayés	966 322	7 443 971	1 830 123	1 474 301	17 261 799	28 976 515	1 111 795
Créances- assurance matériel en leasing	108 599	3 619	2 017	-	8 488	122 722	-
Créances- factures à établir	472 838	140 642	7 631	-	271	621 382	132 558
Valeurs à l'encaissement	248 609	470 934	93 699	51 980	55 064	920 286	35 243
Intérêts échus différés	(1 296 795)	(380 526)	` ′	(17 551)	(32 083)	(1 760 177)	(110 706)
Contrats en instance de mise en force	5 639 734	279 666	-	-	-	5 919 400	120 000
CREANCES LEASING	299 807 631	84 212 058	7 948 750	4 874 414	26 454 553	423 297 405	26 061 528
Avances reçues (*)	(8 680 800)	(16 434)	(6 010)	(6 440)	(261 464)	(8 971 148)	(749 928)
ENCOURS GLOBAL	291 126 831	84 195 624	7 942 740	4 867 974	26 193 089	414 326 258	25 311 601
ENGAGEMENTS HORS BILAN	11 358 457	147 587	29 941	-	-	11 535 986	-
TOTAL ENGAGEMENTS	302 485 288	84 343 211	7 972 681	4 867 974	26 193 089	425 862 243	25 311 601
Produits réservés	-	-	(225 159)	(176 822)	(2 568 206)	(2 970 187)	(199 092)
Provisions à base individuelle	-	-	(278 968)	(478 672)	(22 329 620)	(23 087 260)	(1 109 318)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(182 987)	(182 987)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(504 127)	(655 493)	(25 080 813)	(26 240 433)	(1 308 411)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
ENGAGEMENTS NETS	300 010 992	83 736 986	7 468 554	4 212 481	1 112 276	396 541 289	
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)			1,92%	1,17%	6,32%		
ratio des actifs bilanders non performants (B2, B3 et B4)				9,41%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions	ons et agios réserv	rés	6,32%	13,47%	95,75%		
(*)				67,22%			

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 7. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 30 juin 2014 à 17.231.052 DT contre 17.963.418 DT au 30 juin 2013. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31	
		2 014	2 013	décembre 2 013	
Portefeuille investissement (1)	7.1	18 917 005	19 383 020	19 203 020	
Participations directes		4 584 811	4 309 811	4 309 811	
Participations en portage		217 244	217 244	217 244	
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	14 014 950	14 855 965	14 675 965	
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	-	-	
Créances rattachées (2)		374 682	442 480	480 036	
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344	
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	283 051	351 136	388 692	
Intérêts courus sur obligations		286	-	-	
Total brut (1) + (2)		19 291 687	19 825 500	19 683 056	
A déduire couverture					
Provisions pour dépréciation des participations directes	7.1	(230 983)	(500 133)	(267 699)	
Provisions pour dépréciation des participations en portage	7.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)	
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	7.1	(1 521 064)	(1 053 362)	(1 440 423)	
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)	
Total net		17 231 052	17 963 418	17 666 347	

7.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2014 la somme de 16.947.714 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	vale ur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES:				4 584 811	(230 983)	4 353 828
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(43 063)	122 992
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(32 180)	1 111 576
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	1 000 000	(105 740)	894 260
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE	(*)			14 014 950	(1 521 064)	12 493 886
- FG 1 SICAR INVEST	-	-		-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-		418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-		2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-		-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-		486 070	(159 685)	326 385
- FG 3 ATD SICAR	-	-		1 060 000	(303 750)	756 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-		2 500 000	(707 339)	1 792 661
- FG 5 ATD SICAR	-	-		4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-		3 450 000	(60 000)	3 390 000
OBLIGATIONS:				100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT				18 917 005	(1 969 291)	16 947 714

^(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2014, la somme de 14.299.859 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST				ATD SICAR			Total au
Année de libération:	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	30/06/2014
Emplois sur fonds à capital risque								
Particpations en rétrocession	208 000	1 250 000	486 070	940 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 483 470
Autres participations ciblées	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
Placements	235 966	881 189	-	-	1 000 739	1 078 110	372 880	3 568 885
Débiteurs divers	454	-	-	-	-	-	-	454
Impôts, retenus à la source	-	1 895	-	-	-	-	-	1 895
Disponibilités en Banques	12 562	305		142 118	37 312	37 204	15 648	245 149
Total des emplois	456 983	2 133 390	486 070	1 082 118	2 538 057	4 137 214	3 466 028	14 299 859
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations remboursables	418 880	2 000 000	486 070	1 060 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	14 014 950
Excédents antérieurs en instance de virement	10 332	98 689	-	-	-	-	-	109 022
Excédent de la période	25 912	34 700	-	22 118	38 057	37 214	16 028	174 029
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des ressources	456 983	2 133 390	486 070	1 082 118	2 538 057	4 137 214	3 466 028	14 299 859

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2014 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	17 660	-	-	22 941	-	-	-	40 601
+ Produits nets des placements	8 252	34 743	-	-	38 147	37 255	16 169	134 565
+ Dividendes	8 252	34 743	-	-	37 340	37 059	15 655	133 048
+ Plus-values de cession	-	-	-	-	807	196	514	1 517
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
- Moins-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	-	(42)	-	(823)	(90)	(41)	(141)	(1 137)
Excédent de la période	25 912	34 700	-	22 118	38 057	37 214	16 028	174 029

Note 8. Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 juin 2014 une valeur nette comptable de 98.966 DT contre 93.839 DT au 30 juin 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement
Logiciels	33,3%
TOTAUX	

	Valeurs brutes					
Début de	Acquisitions	Cessions	Fin de			
période	requisitions	Cessions	période			
364 425	51 884	1	416 309			
364 425	51 884	1	416 309			

Amortissements					
Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période		
290 372	26 971	-	317 343		
290 372	26 971	-	317 343		

Valeur
comptable
nette
98 966
98 966

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2014 une valeur nette comptable de 4.110.485 DT contre 4.100.774 DT au 30 juin 2013. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement
Terrains	-
Constructions Matériel de transport	2% & 5% 20,0%
Equipements de bureau	10,0%
Matériel informatique	33,3%
Installations générales	10,0%
Immobilisations en cours	-
TOTAUX	

	Valeurs brutes					
Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période			
14 250	-	1	14 250			
4 209 271	-	-	4 209 271			
999 826	293 899	228 449	1 065 276			
419 492	3 277	-	422 768			
538 042	18 045	51 929	504 158			
724 835	7 319	-	732 154			
42 600	-	-	42 600			
6 948 315	322 540	280 377	6 990 478			
0 740 313	322 340	200 377	0 770 470			

Amortissements						
Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période			
- 949 747	45 820	-	995 567			
		224 202				
675 588	93 197	224 302	544 483			
350 050	6 082	- 51 926	356 132			
498 499	20 034	51 836	466 697			
498 260	18 855	-	517 114			
-	-	-	_			
2 972 144	183 987	276 138	2 879 993			

,	Valeur comptable nette
	14 250
57	3213 704
33	520 793
32	66 636
97	37 461
4	215 040
	42 600
93	4 110 485

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2014 la somme de 8.722.669 DT contre 8.369.288 DT au 30 juin 2013 et se détaille comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31 décembre
		2 014	2 013	2 013
Instrument de couverture		1 602 759	3 137 126	2 259 936
Prêts et avances au personnel		1 129 200	1 006 006	1 076 276
- Échéances à plus d'un an sur prêts		880 028	817 959	866 519
- Échéances à moins d'un an sur prêts		249 172	188 475	209 757
- Avances et acomptes		4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions		(4 426)	(4 854)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées		45 522	37 898	45 522
- Moins : provisions		(7 624)	-	(7 624)
Charges reportées		1 092 459	818 125	856 753
- Frais d'émission des emprunts	10.1	1 062 163	725 457	797 690
- Frais d'augmentation de capital	10.2	30 296	92 668	59 063
Etat, impôts et taxes (actif) :		1 900 558	623 383	7 341
- Report de TVA		1 874 466	619 032	-
- Avance TFP		6 979	1 104	-
- Retenues à la source		55 894	39 125	44 122
- Moins : provisions		(36 781)	(35 878)	(36 781)
Autres débiteurs :		2 762 560	2 505 982	1 764 941
- Avance aux fournisseurs		2 051 638	1 414 274	155 219
- Fonds de péréquation des changes		668 170	1 091 708	1 609 723
- Autres débiteurs divers		105 714	65 877	63 552
- Moins : provisions		(62 962)	(65 877)	(63 552)
Comptes de régularisation-actif :		197 235	240 768	121 051
- Produits à recevoir		9 072	7 183	9 555
- Charges constatées d'avance		188 163	233 585	111 496
Total		8 722 669	8 369 288	6 124 196

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2014, comme suit :

		Valeurs	brutes			Résor	Résorptions		
Désignation	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	comptable nette
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	81 501	7 559	-	89 060	32 565
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	(172 603)	-	168 694	3 909	(172 603)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	100 462	7 832	-	108 294	18 838
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	159 593	6 007	-	165 600	6 885
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	367 487	29 477	-	396 964	30 862
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	126 289	16 943	-	143 232	60 191
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	69 813	18 393	-	88 207	97 251
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	85 940	22 246	-	108 187	67 316
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	24 314	17 394	-	41 708	133 682
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	5 698	22 392	-	28 089	197 948
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	-	221 975	-	221 975	-	21 285	-	21 285	200 690
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	-	222 583	-	222 583	-	6 648	-	6 648	215 935
TOTAUX	1 987 481	444 558	(172 603)	2 259 437	1 189 791	180 086	(172 603)	1 197 274	1 062 163

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 180.086 DT figure parmi les charges financières.

10.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'd'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 30 juin 2014, comme suit :

	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur		
Désignation	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de pé riode	comptable nette
Frais d'augmentation de capital	172 599	1	-	172 599	113 537	28 767	-	142 303	30 296
TOTAUX	172 599	-	1	172 599	113 537	28 767	-	142 303	30 296

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de la période close le 30 juin 2014, à 28.767 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2014 la somme de 47.484 DT contre 1.874.436 au 30 juin 2013 et se détaille comme suit :

	Au 30	Au 30 Juin		
	2 014	2 013	décembre 2 013	
Banques, découverts	47 484	1 874 436	-	
Total	47 484	1 874 436	-	

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 315.677.924 DT au 30 juin 2014 contre 301.690.466 I ainsi :

301.690.466 DT au 30 juin 2013 se détaillant

	Au 30	Au 31	
	2 014	2 013	décembre 2 013
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	308 055 276	294 804 300	305 528 040
Emprunts obligataires	245 000 000	213 000 000	217 000 000
Emprunts bancaires	45 089 199	61 828 504	68 210 510
Emprunts extérieurs	17 966 077	19 975 796	20 317 530
+ Intérêts post-comptés courus (2)	7 609 169	6 849 896	6 620 051
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 122 316	6 145 134	5 669 113
Intérêts courus sur emprunts bancaires	392 072	529 040	594 444
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	94 781	175 722	356 494
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	13 479	36 269	19 844
Total général (1) + (2) + (3)	315 677 924	301 690 466	312 167 935

F.P.C: Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, comme suit au 30 juin 2014 :

	Au 30 Juin 2014					Au 30 Juin 2013		Au 31 Décembre 2013	
	≤3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à	l'émission								
Billets de trésorerie	-	_	-	-	_	_	_	-	-
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à	l'émission								
Emprunts obligataires à taux fixe	10 323 800	22 273 000	120 653 800	19 680 000	172 930 600	4 205 846	177 136 446	141 150 309	153 743 472
Emprunts obligataires à taux variable	8 676 200	9 067 000	35 286 200	4 040 000	57 069 400	2 022 696	59 092 096	62 104 704	53 548 689
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	11 200 000	-	14 000 000	840 384	14 840 384	14 840 384	14 354 411
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	800 000	-	1 000 000	53 390	1 053 390	1 049 737	1 022 541
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	3 921 583	1 267 945	-	5 189 528	37 903	5 227 431	12 076 578	7 596 642
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	-	4 000 000	4 000 000	8 000 000	41 548	8 041 548	8 111 209	8 278 091
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	2 047 093	2 729 457	4 776 550	28 808	4 805 358	-	4 819 135
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	231 428	25 231 428	25 261 961	25 272 538
ZITOUNA BANK	11 000 000	-	-	-	11 000 000	107 977	11 107 977	8 588 756	12 111 190
Crédits directs									
ATB	-	1 000 000	3 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000	6 000 000	5 000 000
BNA	500 000	1 500 000	2 500 000	-	4 500 000	46 590	4 546 590	6 567 131	5 556 902
CITI BANK	-	-	-	-	-	-	-	15 102 736	20 146 469
Autres concours									
AL BARAKA BANK	-	252 951	336 248	-	589 199	6 077	595 276	836 960	717 855
Total	58 500 000	38 014 534	181 091 286	30 449 457	308 055 276	7 622 648	315 677 924	301 690 465	312 167 935

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 8.971.148 DT au 30 juin 2014 contre 7.806.621 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

	Au 30 、	Au 31	
	2 014	2 013	décembre 2 013
Avances et acomptes reçus des clients	8 971 148	7 806 621	2 485 762
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	8 971 148	7 806 621	2 485 762

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 35.721.529 DT au 30 juin 2014 contre 33.389.508 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

	Au 30 J	Au 31	
	2 014	2 013	décembre 2 013
Fournisseurs de biens	35 233 516	32 770 384	20 342 533
Fournisseurs, factures parvenues	4 267 527	6 158 417	1 655 915
Fournisseurs, factures non parvenues	10 897 562	7 588 577	4 508 104
Effets à payer	20 068 427	19 023 390	14 178 514
Autres fournisseurs (2)	488 012	619 124	489 385
Compagnies d'assurance	926	438 536	145 060
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561	23 561
Divers fournisseurs	463 525	157 027	320 764
Total général (1) + (2)	35 721 529	33 389 508	20 831 918

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.319.391 DT au 30 juin 2014 contre 2.372.408 DT au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

		Au 30 Juin		
		2 014	2 013	décembre 2 013
Provisions pour risques et charges :		88 963	88 963	88 963
Etat impôts et taxes :		788 043	825 432	3 267 260
- Impôt sur les sociétés à payer	15.1	259 656	445 378	1 543 216
- TVA à payer		-	-	1 343 245
- Autres impôts et taxes		528 387	380 054	380 800
Personnel :		807 863	651 805	869 956
- Bonus et primes de bilan à payer		649 382	513 477	733 700
- Congés à payer		158 481	138 328	136 256
Créditeurs divers		3 871	2 810	3 392
- Actionnaires, dividendes à payer		117	18	18
- Autres créditeurs divers		3 754	2 792	3 374

Organismes de sécurité sociale	212 208	246 928	182 221
Autres charges à payer	391 360	519 597	636 882
Comptes de régularisation-passif :	27 083	36 874	42 025
- Produits constatés d'avance	-	10 129	10 129
- Comptes d'attente à régulariser	27 083	26 745	31 896
Total	2 319 391	2 372 408	5 090 699

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 J	Au 31	
	2 014	2 013	décembre 2 013
+ Impôt sur les sociétés dû	1 333 261	1 123 159	3 560 243
- Acomptes provisionnels	(1 061 831)	(671 052)	(2 013 155)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(11 773)	(6 729)	(3 872)
Dette (report) d'impôt exigible	259 656	445 378	1 543 216

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 30 J	uin	Au 31
		2 014	2 013	décembre 2 013
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission		17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A)	2 379 330	1 950 035	1 950 035
Réserve pour réinvestissements exonérés		18 003 022	18 864 632	18 864 632
Réserves pour fonds social	(B)	1 432 474	1 282 474	1 282 474
Résultats reportés		2 506 613	700 660	700 660
Capitaux propres avant résultat de l'ex	<u>ercice</u>	66 321 439	64 797 800	64 797 800
Résultat de la période (1)		2 508 546	2 796 478	6 523 639
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	68 829 985	67 594 278	71 321 439
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C)	0,100	0,112	0,261

⁽A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

⁽B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

⁽C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

⁽D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 Décembre 2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(200 000)		200 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2012			250 035	500 000		150 000	307 726	(1 207 761)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net premier semestre 2013								2 796 478	2 796 478
Soldes au 30 Juin 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	2 796 478	67 594 278
Résultat net deuxième semestre 2013								3 727 161	3 727 161
Soldes au 31 Décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectation du résultat de l'exercice 2013			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2014								2 508 546	2 508 546
Soldes au 30 Juin 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	2 508 546	68 829 985

^(*) Réinvestissements exonérés

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		Au 30	Juin	Au 31
	•	2 014	2 013	décembre 2 013
Intérêts et revenus assimilés (1)		17 300 481	16 948 760	34 977 482
Marges financières nettes de leasing	(A)	17 053 062	16 767 614	33 986 579
Préloyers	(B)	22 471	27 409	66 836
Intérêts de retard		530 362	450 479	1 238 869
Variation des produits réservés		(305 414)	(296 742)	(314 802)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		670 943	566 991	1 285 070
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		308 943	252 331	628 060
Récupération de frais de dossiers		179 592	151 026	304 071
Récupération de frais de rejet		176 517	159 989	341 193
Récupération de frais de télégramme		5 890	3 644	11 746
Total (1) + (2)		17 971 424	17 515 751	36 262 552
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de la période		364 734 677	361 048 558	361 048 558
. A la fin de la période		388 873 350	374 865 330	364 734 677
. Moyenne	(C)	376 804 014	367 956 944	362 891 618
- Produits de la période (D) = (A) + (B)		17 075 533	16 795 023	34 053 415
- Taux moyen	(D)/(C)	9,06%	9,13%	9,38%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
	_	2 014	2 013	décembre 2 013
Charges financières des emprunts (1)	(A)	9 722 898	8 826 182	18 267 927
Intérêts sur emprunts obligataires		7 389 184	6 464 283	13 027 726
Intérêts sur crédits bancaires		569 382	737 779	1 722 810
Intérêts sur emprunts extérieurs		370 515	335 922	697 054
Contributions au F.P.C		73 011	169 887	286 685
Intérêts sur certificats de leasing		1 128 660	900 414	2 021 739
Intérêts sur billets de trésorerie		-	30 193	169 466
Commissions sur émission d'emprunts		12 061	23 428	24 368
Résorptions des frais d'émission des emprunts		180 086	164 276	318 079

Autres charges financières nettes (2)		(97 273)	(56 800)	(45 721)
Intérêts sur comptes courants		(89 146)	(47 781)	(29 910)
Autres produits financiers		(8 127)	(9 018)	(15 811)
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(657 177)	(337 538)	(1 214 728)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		657 177	337 538	1 214 728
Total (1) + (2) + (3)		9 625 625	8 769 383	18 222 206
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		305 528 040	291 245 028	291 245 028
. A la fin de la période		308 055 276	294 804 300	305 528 040
. Moyenne	(B)	306 791 658	293 024 664	298 386 534
- Taux moyen	(A)/(B)	6,34%	6,02%	6,12%

F.P.C: Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Revenus des placements à court terme (1)	11 667	15 205	42 151
Revenus des pensions à terme	11 667	15 205	28 991
Revenus des certificats de dépôt	-	-	13 160
Revenus des placements à long terme (2)	323 065	325 685	472 915
Dividendes	97 000	12 000	63 000
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 7.1)	174 029	303 685	388 713
Intérêts sur obligations	286	-	-
Gains sur cession d'actions	29 250	-	-
Jetons de présence	22 500	10 000	22 500
Revenus de placements liés à une modification comptable	(1)	-	(1 298)
Total (1) + (2)	334 732	340 890	515 066

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre	
	2 014	2 013	2 013	
Produits locatifs des contrats de location simple	60 123	61 834	126 401	
Intérêts sur prêts au personnel	19 885	14 646	37 471	
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	12 942	34 033	12 425	

Total	247 558	115 066	270 313
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	23 478	-	10 513
Ristournes sur contrats d'assurance	131 129	4 553	83 503

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Avantages à court terme (1)	1 840 876	1 736 822	3 794 874
Salaires et compléments de salaires	1 159 841	1 176 946	2 605 080
Bonus et prime de bilan	381 317	234 079	614 391
Autres charges de personnel	163 732	173 627	296 841
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	128 961	144 311	264 173
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	7 024	7 860	14 388
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	205 441	249 714	454 837
Cotisations patronales au régime de retraite de base	103 815	116 172	212 662
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	17 065	40 643	69 729
Primes d'assurance-Complément retraite	70 240	78 579	143 806
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	14 320	14 320	28 640
Total (1) + (2)	2 046 317	1 986 536	4 249 710

^(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 30 .	Juin	Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
Honoraires et autres rémunérations	257 291	255 450	502 689
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	78 704	114 066	191 221
Impôts et taxes	129 653	131 222	263 474
Publicité, publications et relations publiques	47 134	100 316	223 035
Frais postaux et de télécommunication	92 238	110 646	233 292
Services bancaires et assimilés	249 117	244 848	488 450
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	68 278	32 544	108 565
Cotisations APB	9 000	12 200	21 227
Loyers et charges locatives	16 750	15 676	30 773
Frais de gestion des valeurs mobilières	54 551	52 904	65 465
Autres charges d'exploitation	96 612	81 030	169 336
Total	1 099 328	1 150 902	2 297 526

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux résorptions se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2 014	2 013	2 013
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	26 971	25 622	52 967
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	183 987	204 813	395 506
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	28 767	26 636	54 435
Total	239 725	257 072	502 907

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
-	2 014	2 013	décembre 2 013
Coût du risque (1)	1 734 233	1 694 633	1 438 824
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 019 106	6 497 540	8 155 312
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(3 284 874)	(4 802 907)	(6 716 488)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(590)	(96 884)	(90 682)
+ Dotations	-	-	8 527
- Reprises	(590)	(96 884)	(99 209)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	-	-	-
+ Dotations	-	-	-
- Reprises	-	-	-
Total (1) + (2) + (3)	1 733 642	1 597 749	1 348 142

Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	Au 30	Au 30 Juin		
	2 014	2 013	décembre 2 013	
+ Dotations	159 685	131 827	539 766	
- Reprises	(115 759)	-	(253 312)	
Total	43 926	131 827	286 454	

Note 26. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 013	décembre 2 013
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 333 261	1 123 159	3 560 243

Total	1 333 261	1 298 159	3 735 243
Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable (*)	-	175 000	175 000

^(*) La charge courante d'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été déterminée compte tenu de la décision de réinvestir en franchise d'impôt une quote-part des bénéfices égale à 500.000 DT dans un fonds d'amorçage. La non libération de cette somme avant la date de dépôt de la déclaration définitive d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2012, a donné lieu, en 2013, au paiement d'un supplément d'IS de 175.000 DT.

Note 27. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 juin 2014, comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 014	2 013	décembre 2 013
+ Avoirs en banques	7 367 729	5 224 810	16 585 245
- Découverts bancaires	(47 484)	(1 874 436)	-
+ Avoirs en caisse	60 109	52 749	17 134
Total	7 380 355	3 403 124	16 602 379

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Introduction:

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion:

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 août 2014

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI